

Les subsides

• (1250)

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais donner la parole au ministre qui sera suivi du député de Skeena (M. Fulton) et ensuite du député de Winnipeg-Nord (M. Pagtakhan).

[Français]

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, bien sûr, je partage plusieurs des préoccupations qui ont été exprimées par l'honorable députée d'Hamilton-Est (M^{me} Copps). Je reconnais même que dans certains de ses propos, il y a des suggestions intéressantes que je vais analyser et dont je vais certainement tenir compte. D'ailleurs, il me fait toujours plaisir de discuter de ces questions avec elle, comme je l'ai fait l'autre jour à l'occasion d'un breffage qui a été donné au ministère. Les portes du ministère lui sont grandes ouvertes parce que je crois que la coopération entre les différents partis de la Chambre est essentielle dans une cause aussi importante que celle de l'environnement.

Sur deux préoccupations précises, je ne vais pas toutes les relever, mais sur deux en particulier. D'abord le transport maritime au large de la Côte-Ouest du Canada, et deuxièmement la pollution des papeteries. . .

Pour ce qui est du transport maritime au large de la Côte-Ouest, je crois qu'il s'agit d'une façon générale, pas uniquement du transport de déchets nucléaires, mais surtout certainement de la question du transport pétrolier qui est beaucoup plus considérable, je crois qu'en effet nous pouvons et nous devons, comme Canadiens, comme parlementaires et comme membres du gouvernement, entretenir des inquiétudes pour l'avenir. Bien sûr, nous savons que les règles qui ont été mises en vigueur, il y a une dizaine d'années, sont extrêmement strictes, extrêmement sévères, qu'elles font appel à beaucoup de technologie, à beaucoup de contrôles, et que jusqu'à maintenant on ne peut pas dire qu'il y a eu énormément d'accidents au large des côtes canadiennes, compte tenu du trafic, parce que nous savons qu'il y a deux pétroliers par jour qui font le trajet jusqu'en Alaska, à partir des côtes américaines, au large de la côte canadienne.

Là-dessus, je voudrais si possible rassurer la députée et toute la Chambre sur le fait que le gouvernement a pris une mesure interne et que nous sommes en train d'agir très rapidement sur une révision de toutes les règles, de tous les contrôles, pour prévenir et aussi pour améliorer la réponse dans le cas où il y aurait un accident. Mais nous pensons qu'il faut ajouter également un élément public dans cette révision générale des règles et nous aurons l'occasion d'en reparler plus tard. Nous travaillons à un comité ministériel sur la question, notamment avec les ministres de la Côte-Ouest, et nous croyons qu'il faut introduire des éléments de participation publique pour

donner une crédibilité et pour élargir la portée de la révision qui est en train de se faire.

Je crois que cette révision, si elle devait déboucher sur un accroissement des contrôles, ne devrait pas hésiter à convaincre le gouvernement à rouvrir les accords qui existent avec les États-Unis.

Deuxièmement, . . .

[Traduction]

Quant aux usines de pâtes et papiers, la députée de Hamilton-Est (M^{me} Copps) a raison dans l'ensemble. La quantité de polluants que déversent ces usines est carrément inacceptable. Il y a cependant un problème. La députée prétend que nous n'avons pas besoin d'une nouvelle loi. Il se peut qu'on n'ait besoin d'une nouvelle loi, mais il faudrait certes prendre de nouveaux règlements parce que ceux auxquels ces usines sont assujetties remontent à 1971.

Je ne reproche pas au gouvernement libéral de les avoir pris parce qu'il les a peut-être considérés valables compte tenu des circonstances. Cependant, nous savons depuis de nombreuses années que ces règlements sont complètement inadéquats. La plupart des usines de pâtes et papiers en sont exemptées. Sans compter que celles construites avant 1971 ne sont pas régies par cette réglementation et ce sont pourtant elles qui polluent le plus parce qu'elles utilisent de vieux procédés de fabrication. Pire encore, ce sont elles les plus nombreuses. Nous ne pouvons rien faire maintenant.

Nous pourrions substituer une nouvelle série de règles d'application de la Loi sur les pêcheries et prendre un nouveau règlement d'application de la Loi canadienne de protection de l'environnement pour lutter contre la pollution par le furanne et la dioxine.

Je puis assurer à la Chambre et à la députée que nous agirons rapidement et énergiquement sur ces questions.

Mme Copps: Monsieur le Président, je constate que le ministre n'a pas répliqué à mon analyse de la compression budgétaire d'un demi milliard de dollars. Je vais lui fournir cette information. Ces chiffres sont tirées de ses propres prévisions budgétaires.

Il possède sûrement un exemplaire du rapport de Greenpeace sur la réputation et les antécédents en matière de déversement des usines auxquelles la loi s'applique déjà. Il doit savoir que dans la plupart des régions, les usines ne respectent pas même la réglementation actuelle. Je ne veux pas dire que nous ne pouvons pas améliorer la réglementation pour qu'elle s'applique à davantage d'usines, mais la réglementation déjà en place n'est pas appliquée.

Je tiens à le répéter, il n'est pas nécessaire de réinventer la roue; il doit commencer par faire respecter la loi qui existe déjà et sévir contre les entreprises qui se moquent de la loi actuelle. Le gouvernement ne doit pas se contenter de dire qu'il y aura de nouvelles lois, il doit faire